

**Scène des patrimoines.
La dynamique entre l'État et la société civile
ou les aléas d'une relation ambiguë**

Colloque annuel du Réseau Patrimoines de l'Université du Québec (RéPUQ)

**APPEL À COMMUNICATIONS
sur le thème des dispositifs juridiques et législatifs de la gestion des patrimoines**

Prolongation jusqu'au 17 février 2025, 17h00

Le Réseau Patrimoines de l'Université du Québec (RéPUQ), en collaboration avec l'Institut du patrimoine de l'UQAM, la Chaire Fernand-Dumont sur la culture et le Centre de recherche interuniversitaire sur la littérature et la culture (CRILCQ), vous invitent à déposer une proposition de communication jusqu'au 17 février 2025, 17h00, à son prochain colloque qui porte sur le thème des dispositifs juridiques et législatifs de la gestion des patrimoine : dates et lieu : 15 et 16 mai 2025, au Centre Urbanisation Culture Société de l'Institut national de la recherche scientifique (INRS), 490 rue de la Couronne, à Québec.

Contexte

Au Québec, la nécessité de protéger les patrimoines est né d'un sentiment de perte engendré par l'industrialisation et l'urbanisation au tournant du 20^e siècle. D'abord amorcé par des érudits et des sociétés savantes issues de la société civile, le mouvement a été progressivement pris en charge par l'État, tant au niveau provincial que fédéral et, plus tard, par les municipalités. Depuis la promulgation de la *Loi relative à la conservation des monuments historiques et des objets d'art ayant un intérêt historique ou artistique*, votée par l'Assemblée législative, en 1922, les patrimoines bénéficient d'une forme de reconnaissance et d'une protection légale qui engagent l'ensemble de la société via ses institutions démocratiques.

Législations et réglementations n'ont cependant jamais été étanches pour empêcher l'oubli et la destruction par des intérêts économiques ou politiques drapés dans l'idéologie du « progrès ». D'où le contrepoids des défenseurs des patrimoines issus de la société civile qui – tantôt en appui aux pouvoirs publics, tantôt en opposition à la compromission ou au manque de vision de ceux-ci – ont su influencer la prise de décision politique. Cette dynamique s'est révélée cruciale au fur et mesure que le périmètre du champ patrimonial s'élargit. En effet, si l'action de la Commission des monuments historiques visait au départ la conservation des immeubles et biens patrimoniaux, le Conseil du patrimoine culturel du Québec, créé en 2012, étend le principe de la sauvegarde et de la valorisation aux paysages, aux pratiques, aux savoir-faire, aux connaissances (notamment ancestrales), ainsi qu'aux représentations réunies à l'enseigne du « patrimoine culturel immatériel ».

L'intervention de la société civile apparaît, à cet égard, tout aussi essentielle afin d'engager les autorités à agir et pour faire évoluer la législation. Elle l'est également dans le contexte plus global de la transition écologique et de la crise climatique qui font sentir leur impact sur les patrimoines de toutes natures et devant lesquelles, sans la pression publique, les autorités ont tendance à demeurer passives.

Le colloque du RéPUQ 2025 souhaite aborder ces enjeux en portant un regard transversal et critique sur le dispositif juridique et législatif de la gestion des patrimoines, au Québec. L'événement se veut l'occasion de faire un bilan de l'action gouvernementale en la matière (Ouellet et al., 2022), d'en évaluer les retombées concrètes, d'en identifier les failles et les limites, enfin de jeter une lumière sur des domaines de la culture laissés à découvert par le régime de protection patrimoniale. Dans cette optique, on s'intéressera aux modalités et conditions qui règlent le jeu politique sur la scène des patrimoines en identifiant les acteurs en présence (provincial, fédéral, municipal, MRC vs citoyens et sociétés d'histoire et de patrimoine, associations et organismes divers) et les instances de médiation (médias, création artistique, recherche universitaire, etc.) qui participent également à cette dynamique.

Ce dernier volet appelle une contribution de chercheur·es travaillant en collaboration avec des groupes actifs dans la promotion et la valorisation des patrimoines, de même que des représentant·es d'organismes œuvrant à l'échelle locale, régionale et nationale. Les approches proposées peuvent être multiples, ancrées dans le domaine propre aux études patrimoniales (*Heritage Studies*), mais également tournées vers des modèles d'analyse développés dans d'autres disciplines (droit, sciences de la gestion, sciences politiques, études urbaines, histoire, ethnologie, muséologie, études culturelles, etc.).

Le comité scientifique accueillera des communications centrées sur des problématiques ou thématiques générales, des textes juridiques et législatifs ou des études de cas, mais sans s'y limiter. L'ouverture à la dimension internationale, permettant d'aborder d'autres juridictions ou législations nationales ou territoriales, est fortement encouragée à la fois dans une perspective comparative, afin d'examiner la portée au Canada, au Québec et ailleurs, des grandes conventions sur la protection des patrimoines mondiaux élaborées par l'UNESCO.

Référence bibliographique

Ouellet, L., St-Pierre, J. et Martel, F. (dir.). (2022). *Portrait du patrimoine culturel protégé par la loi du Québec 1922-2022*. Conseil du patrimoine culturel du Québec. https://cpcq.gouv.qc.ca/app/uploads/2022/11/Portrait-du-patrimoine-protége_26.11.2022_FINAL.pdf

Quelques pistes pour la soumission d'une proposition de communication

1. **Le concept de patrimoine et les instances internationales**
 - Les conventions internationales de l'UNESCO;
 - Les directives du Conseil international des musées – ICOM;
2. **L'État québécois et le patrimoine**
 - Évolution de la législation et des politiques publiques;
 - Le ministère de la Culture et des Communications et les programmes d'aides aux municipalités en matière de patrimoine;
 - Les organismes-conseil : la Commission des monuments historiques, la Commission des biens culturels, le Conseil du patrimoine culturel du Québec;
3. **L'État fédéral et le patrimoine au Québec**
 - La Commission des lieux et monuments historiques du Canada;
 - Parcs Canada et ses réalisations au Québec;
4. **Les villes et les patrimoines**
 - Les grandes villes québécoises : les patrimoines et l'aménagement urbain. Harmonie ou conflit? Quel rôle pour les professionnels?;
 - Les autres municipalités et les MRC;
 - Le poids des promoteurs immobiliers;
5. **La société civile et ses relations avec les pouvoirs publics**
 - Le rôle des sociétés d'histoire et de patrimoine;
 - Les mouvements de défense des patrimoines (Sauvons Montréal, etc.);
 - Les initiatives culturelles citoyennes;
 - Les revues pour la défense des patrimoines : *Patrimoines. Les carnets du RéPUQ, Continuité, Cap-aux-Diamants, Québec Histoire*, etc.);
6. **Les musées de société, des acteurs dans la diffusion des patrimoines**
 - Les politiques muséales et de patrimoines;
 - Les stratégies de collectionnement, d'exposition, de mise en valeur et de médiation des patrimoines;
7. **Les médias**
 - Les combats pour la défense des patrimoines : médias imprimés et électroniques, médias sociaux, etc.;
8. **Toutes autres pistes connexes**

Pour soumettre une proposition de communication

La proposition de communication (250-300 mots) doit être accompagnée d'une courte notice biographique de·s auteur·es avec mention de publications récentes (maximum 150 mots). Faire parvenir par courriel aux responsables du colloque : Fernand Harvey (fernand.harvey@gmail.com) et Yves Jubinville (jubinville.yves@uqam.ca), **au plus tard le 17 février 2024**. Une réponse sera rendue le 28 février 2025.